

Information sur les DIRECTIVES du 4 janvier 2013 concernant les demandes de subventions pour l'achat de matériel MITIC par les communes, dans le cadre de la scolarité obligatoire

But et champ d'application

Dans le but d'une intégration et d'une utilisation efficiente du matériel MITIC à l'école obligatoire publique, le DECS émet des directives régissant le subventionnement de ce matériel d'enseignement. Elles concernent l'école obligatoire publique (y compris l'école infantine). Dans le cadre de l'école obligatoire, les communes sont responsables de l'équipement ainsi que de l'attribution des moyens matériels nécessaires à l'atteinte des objectifs pédagogiques de l'élève (achat, maintenance, sécurité, ...).

Résumé de ces directives

La demande pour l'octroi d'une subvention de l'équipement reconnu au subventionnement est à formuler par l'autorité communale en remplissant le formulaire ad hoc et en l'adressant au Service de l'enseignement. Ce dernier examine la demande et, le cas échéant, transmet la décision de subventionnement de l'Etat.

Par année civile, un montant maximal de 50 francs par élève pour l'ensemble du matériel MITIC reconnu est pris en considération.

Lors d'achats importants dépassant le montant annuel admis, la totalité des dépenses peut être prise en considération jusqu'à concurrence de 100 francs par élève (cumul de 2 ans au maximum) et la subvention peut être versée en une fois si les disponibilités budgétaires le permettent.

Toutefois, le montant annuel suivant pris en compte sera réduit du dépassement.

Liste du matériel subventionné:

- ordinateurs utilisateurs (fixes - mobiles 1 salles de classe, salle informatique ou multimédia, salle des maîtres)
- imprimantes, scanners, visualiseurs
- beamer, tableau interactif (TBI), tablette numérique
- matériel de photo et de vidéo numérique

Chemin à suivre pour accéder au document complet: site www.vs.ch > service de l'enseignement > bases légales et directives communes à plusieurs degrés. Le document s'intitule «Subventionnement matériel ICT scolarité obligatoire». ■

De jeunes «détectives de l'énergie» à Martigny

«Robin des Watts» est un projet original qui vise à sensibiliser et à éduquer des jeunes écoliers des cycles primaires et secondaires aux économies d'énergie, ainsi qu'à «investir» ou transférer à un pays du Sud les moyens financiers générés par des économies d'énergie réalisées en Suisse. Ce projet de solidarité énergétique, initié par l'association Terragir, a déjà été mis en œuvre depuis plusieurs années dans différentes écoles primaires et secondaires du canton de Genève, avec l'appui de différentes collectivités locales. Le projet a également essaimé en Valais, puisque la Ville de Martigny, en étroite coopération avec le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM) et la direction des écoles de Martigny, l'ont adopté et lancé depuis le début de cette année. En effet, une centaine d'enfants de 10 à 11 ans provenant de six classes de 5^e primaire ont participé à l'un des volets

du projet organisé début mars: des «Journées de l'énergie», lors desquelles les différents usagers des écoles ont été invités à faire un effort particulier pour baisser notre consommation énergétique (chauffage, lumières, appareils électriques, papier, eau, etc.). Ce travail s'est mis en place avec les professeurs ainsi que le concierge gérant les bâtiments scolaires et les économies réalisées vont permettre de financer la rénovation d'une école au Kosovo, dans la ville natale de Feti Gerbeshi, concierge des écoles de Martigny. En fin d'année scolaire, les jeunes «détectives de l'énergie» dévoileront ce qu'ils ont appris lors de la Journée des Cinq Continents.

Akbar Nour et
Martine Plomb Gillioz



Les jeunes «détectives de l'énergie» de Martigny en action.

Crédit photo: Terragir.

www.terragir.ch et
www.ecolemartigny.ch/50-activites-particulières/372-energie